DELIBERATION
DE LA COMMUNE
DE
SAINT PAUL LE FROID
Séance du 21 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 048-214801748-20260321-2026_21_03_04-DE

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Adoption : 11 voix
Date de convocation : 16 mars 2026
et d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le- Vingt et un mars à dix heures le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de **Monsieur Christian PASCON**.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, AMBERT Sonia, RAMADIER Jean Marie, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle, COUVE Pascal, IZING Chloé, LOMBARD Chloé, COSTE Nicolas

Excusé : BONNEFOY Léa (pouvoir à Monsieur COSTE Nicolas)

****

2026_21_03_04

Objet de la délibération : élection de deux délégués au syndicat départemental d'Energie et d'équipement de la Lozère

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder, dans les mêmes formes, à l'élection de deux délégués au Syndicat Département d'énergie et d'Equipement de la Lozère.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**11**
A DEDUIRE : Bulletins litigieux : Enumérés à l'article L 66 du Code Electoral	0
RESTE pour suffrage exprimés :	**11**
Majorité Absolue :	06

ONT OBTENU :

M. PASCON Christian : ONZE voix (11)
M. MOULIN David : ONZE voix (11)

M. PASCON Christian et M. MOULIN David, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés membres délégués au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

MAIRIE DE SAINT PAUL LE FROID (Lozère)

Christian PASCON, Maire